



## COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2016

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay, légalement convoqué le 3 février 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ces séances, sous la présidence de Monsieur Philippe ROULEAU,

### ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental,  
M. Philippe BARAT, Mme Maryse GOURVENNEC, Mme Nadine PORCHEZ, M. Jean-Charles RAMBOUR, Mme Linda SADDOUK-BENALLA, M. Philippe LEVEQUE, Mme Véronique BRISION, M. Daniel LEMOINE, Mme Fatima MOUSSI, M. Johann ROS, Adjoint au Maire,  
M. Bernard VILAIN, M. Patrick HEKIMIAN, M. Gérard LACROIX, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Adèle ALBERT-ETIENNE, M. Vincent BENOIT, Mme Anne-France PINCEMAILLE, M. Pierre DUCCELLIER, Mme Céline BOULLE MURAT, Mme Linda SAGET, M. David GOSSET, Mme Sarah NEROZZI-BANFI, M. Frédéric WIMMER, Mme Nelly LEON, M. Loeiz RAPINEL, M. Olivier DALMONT (à partir de la question n°001), M. François BERNIERI, M. Georges ABAD, Mme Chantal STASSER, Conseillers municipaux.

### ETAIENT REPRESENTES :

Mme Annie BLANCHARD a donné pouvoir à Mme Chantal STASSER,  
M. Gérard PIPAT a donné pouvoir à Mme Céline BOULLE MURAT,  
M. Daniel PROUX a donné pouvoir à M. Bernard VILAIN,  
Mme Sophie DARRIGADE a donné pouvoir à Mme Nelly LEON,  
M. Olivier DALMONT (jusqu'à la question n°4) a donné pouvoir à M. Loeiz RAPINEL.

### ETAIT ABSENTE :

Mme Séverine KAOUA.

## **1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

*Rapporteur : M. le Maire*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal désigne dans l'ordre du tableau et, **à l'Unanimité (34 voix pour)**, Mme Adèle ALBERT-ETIENNE, secrétaire de séance.

## **2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 17 DECEMBRE 2015**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le Conseil municipal approuve, **à l'Unanimité (34 voix pour)**, les procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 17 décembre 2015.

## **3. AFFAIRES TRAITÉES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

*Rapporteur : M. le Maire*

Conformément à la délégation votée au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales par le Conseil municipal du 29 mars 2014, modifiée en date du 19 juin 2014 et du 11 décembre 2014, Monsieur le Maire rend compte des décisions et des marchés à procédure adaptée pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Le Conseil municipal en **prend acte**.

## **0. ADMINISTRATION GENERALE**

### **001. RETRAIT DE LA VILLE D'HERBLAY DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) DU PARISIS**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le Conseil municipal adopte **à l'Unanimité (24 voix pour – 1 abstention : Mme Sophie DARRIGADE - 9 « ne prennent pas part au vote » : Philippe ROULEAU, Philippe BARAT, Nadine PORCHEZ, Johann ROS, Daniel LEMOINE, Vincent BENOIT, Fatima MOUSSI, Evelyne LARGENTON, François BERNIERI)** le retrait de la ville d'Herblay de la SPL du PARISIS (Ex SEMVHER).

### **002. RAPPORTS DES DELEGUES AUX SYNDICATS - SMDEGTVO – SIARC – SIACH – 2<sup>EME</sup> SEMESTRE 2015**

*Rapporteur : Johann ROS*

**PREND ACTE** de la présentation des rapports des délégués aux syndicats mentionnés en objet du 2<sup>ème</sup> semestre 2015.

### **003. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2015/185 DU 17 DECEMBRE 2015 RELATIVE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (34 voix pour)** approuve la modification de la délibération n° 2015/185 en date du 17 décembre 2015, comme suit :

Bernard VILAIN	Titulaire	Maryse GOURVENNEC	Suppléante
Nadine PORCHEZ	Titulaire	Céline BOULLE-MURAT	Suppléante
Johann ROS	Titulaire	Sophie DARRIGADE	Suppléante
Daniel LEMOINE	Titulaire		
Séverine KAOUA	Titulaire		

En tant que représentants du Conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) de la ville d'Herblay.

## **I. FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DEVELOPPEMENT DURABLE – TRANSPORTS**

### **101. REPRISE ANTICIPEE DE RESULTAT 2015 DE LA VILLE AU BUDGET PRINCIPAL 2016**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal décide à l'**Unanimité (34 voix pour)** de procéder à la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2016 des résultats provisoires 2015 soit :

+ 3 131 654,50 € en fonctionnement au compte de report (R002)  
+ 95 056,48 € en investissement au compte de report (R001)

### **102. REPRISE ANTICIPEE DE RESULTAT 2015 DES AFFAIRES CULTURELLES AU BUDGET 2016**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal décide à l'**Unanimité (34 voix pour)** de procéder à la reprise anticipée des résultats provisoires 2015 au budget primitif 2016 des activités culturelles, soit :

+ 13 576,87 € en fonctionnement au compte de report (R002)

### **103. REPRISE ANTICIPEE DE RESULTAT 2015 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT AU BUDGET 2016**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal décide à l'**Unanimité (34 voix pour)** de procéder à la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2016 du service de l'assainissement des résultats provisoires 2015 soit :

+ 50 000,00 € en fonctionnement au compte de report (R002)  
- 3 851,12 € en investissement au compte de report (D001)  
+ 144 138,93 € en investissement au compte de réserve (R1068)

#### **104. REPRISE ANTICIPEE DE RESULTAT 2015 DES LOCAUX D'ACTIVITES AU BUDGET 2016**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal décide à l'**Unanimité (34 voix pour)** de procéder à la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2016 des locaux d'activités des résultats provisoires 2015 soit :

+ 223 279,45 € en fonctionnement au compte de report (R002)

+ 5 012,17 € en investissement au compte de report (R001)

#### **105. BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal adopte à la **Majorité (30 voix pour – 4 voix contre : Mme Sophie DARRIGADE, Mme Nelly LEON, M. Olivier DALMONT, M. Loeiz RAPINEL)** le budget primitif principal lequel s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : + 41 374 300,00 €

Section investissement : + 12 342 608,08 €

#### **106. BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET DES ACTIVITES CULTURELLES**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal adopte à la **Majorité (30 voix pour – 4 voix contre : Mme Sophie DARRIGADE, Mme Nelly LEON, M. Olivier DALMONT, M. Loeiz RAPINEL)** le budget primitif 2016 pour les activités culturelles lequel s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 713 510,00 €

#### **107. BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal adopte à l'**Unanimité (34 voix pour)** le budget primitif 2016 pour le service de l'assainissement lequel s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 691 900,00 €

Section d'investissement : 843 234,07 €

#### **108. BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET DES LOCAUX D'ACTIVITES**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal adopte à l'**Unanimité (34 voix pour)** le budget primitif 2016 pour les locaux d'activités lequel s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 334 980,00 €

Section d'investissement : 169 142,00 €

## **109. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal adopte à l'**Unanimité (34 voix pour)** le maintien pour l'année 2016 des taux d'imposition de fiscalité directe locale à leur niveau de 2015, à savoir :

Taxe d'habitation :	16,67 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	21,60 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	73,96 %

## **110. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal adopte à l'**Unanimité (34 voix pour)** les subventions 2016 et autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer les conventions financières conformément à la réglementation en vigueur pour les subventions supérieures à 23 000 €.

## **111. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA REMISE GRACIEUSE POUR MME PELUSO**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (34 voix pour)** émet un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par Madame Angela Peluso pour un montant de 338 euros.

## **II. EDUCATION – JEUNESSE - SPORTS**

### **201. APPROBATION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION « PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE**

*Rapporteur : Fatima MOUSSI*

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (34 voix pour)** approuve et autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer la convention d'objectifs et de financement de la « prestation de service accueil de loisirs sans hébergement » pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) liant la CAF du Val d'Oise et la Ville d'Herblay.

## **III. CADRE DE VIE – AMENAGEMENT – URBANISME – TRAVAUX – SECURITE**

### **301. APPROBATION ET SIGNATURE D'UN AVENANT N° 5 AU MARCHÉ RELATIF A L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE**

*Rapporteur : Daniel LEMOINE*

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (34 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer avec la société DELTA SECURITY SOLUTIONS l'avenant n° 1 au marché d'installation et de maintenance des matériels de protection et de sécurité dans les bâtiments communaux et télésurveillance.

**302. APPROBATION ET SIGNATURE D'UN AVENANT N° 1 AU MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE RELATIF A L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE DES MATÉRIELS DE PROTECTION ET DE SÉCURITÉ DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET TÉLÉSURVEILLANCE**

*Rapporteur : Daniel LEMOINE*

Le Conseil municipal à l'Unanimité (34 voix pour) autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer avec la société DALKIA un avenant n° 5 au marché d'entretien et d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux.

**303. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le Conseil municipal à l'Unanimité (34 voix pour) :

**Article 1**

Emet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel que présenté en commission départementale de coopération intercommunale du 16 octobre 2015.

**Article 2**

Considère que la réduction des syndicats telle que proposée dans le schéma directeur ne doit pas se faire sans étude préalable et au détriment de la qualité de service rendus aux habitants. L'impact économique doit être également considéré dans les scénarii de regroupement.

**Article 3**

Précise que la délibération sera transmise au Préfet de département, au Préfet de Région ainsi qu'au Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis.

**304. INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAÎTRE DANS LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL  
PARCELLE AR 196**

**Point retiré en séance**

**305. INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAÎTRE DANS LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL  
PARCELLE AN 463**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal à l'Unanimité (34 voix pour) :

- Exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil pour les raisons suivantes : Bien sans maître
- Décide que la mairie s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur
- Autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

**306. INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAITRE DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL  
PARCELLE A0 6**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (34 voix pour)** :

- Exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil pour les raisons suivantes : Bien sans maître
- Décide que la mairie s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur
- Autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

**IV. SOLIDARITE – ACTION SOCIALE – LOGEMENT – PETITE ENFANCE – SENIORS**

**401. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LES SERVICES  
D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL DANS LE CADRE DE LA MISE EN  
PLACE DU DOSSIER UNIQUE EN ILE DE FRANCE**

*Rapporteur : Linda SADDOUK-BENALLA*

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (34 voix pour)** approuve et autorise Monsieur le Maire, Philippe Rouleau, à signer la convention relative aux conditions et modalités de fonctionnement du système d'enregistrement de la demande de logement social.

**QUESTIONS DIVERSES**

***Le procès-verbal analytique de cette séance du 11 février 2016 doit être soumis aux votes de l'ensemble des Conseillers municipaux.***

***Pour tout complément d'information, veuillez prendre contact avec la Direction générale des services située au centre St-Vincent.***

Philippe ROULEAU  
Maire d'Herblay

Vice-président du Conseil départemental

